

Mobilité et place de travail : à la Confédération de montrer l'exemple !

Jusqu'à récemment, la Confédération menait une politique d'encouragement de la mobilité en motivant les citoyens à se déplacer, plus particulièrement pour leur travail.

Mais dernièrement, le Conseil fédéral a changé son fusil d'épaule et veut faire payer toujours plus les personnes qui pendulent, avec un impact non négligeable en ce qui concerne les régions excentrées, comme le Jura. Les différents projets vont de l'augmentation des taxes sur les moyens de transport privés, des tarifs différenciés et en augmentation pour les abonnements de transport public ou encore la diminution des déductions d'impôts pour les déplacements.

En tant qu'employeur, la Confédération compte environ 36'000 employés, dont le lieu de travail, pour la plupart, se situe à Berne et à sa périphérie. Ce qui est difficilement compréhensible, c'est le fait de vouloir diminuer la mobilité tout en voulant garder une certaine représentativité linguistique et culturelle au sein de son administration.

En persistant dans cette voie, l'impact sur les régions excentrées, comme l'est notre Canton, serait très important pour des milliers de travailleurs pendulaires. De plus, au vu des difficultés de logements auxquelles doivent déjà faire face les grands centres urbains, il leur serait impossible d'absorber un exode des pendulaires qui voudraient se rapprocher de leur lieu de travail.

En suivant le raisonnement, il serait donc normal, en contrepartie, que l'Etat, en tant qu'employeur, montre l'exemple en décentralisant ses services dans les cantons, afin de rapprocher les places de travail des lieux de résidence. On pourrait imaginer une distribution comme celle du Conseil national, qui tient compte de la population, tout en assurant un minimum aux petits cantons. Pour notre canton par exemple, ceci représenterait environ 360 emplois.

Au vu de ce qui précède, le Parlement jurassien demande au Conseil fédéral de décentraliser équitablement ses offices dans les différents cantons, afin que ceux-ci puissent bénéficier de places de travail locales.

ACCEPTÉE

Delémont, le 22 juin 2011

Le responsable


Damien Lachat

Parlement de la République et Canton du Jura

Résolution interpartis adressée au Conseil fédéral

n° _____

Groupe UDC

[Handwritten signatures: Beller, Allier, Gery]

Groupe PCSI

[Handwritten signatures: Thuel, Pley, Li, 2002, and others]

Groupe PDC-JDC

[Handwritten signatures: P. Goff, E. Lugin, P. Lugin, T. Lugin, and others]

Groupe PS

[Handwritten signatures: A. Vega, and others]

Groupe CS-POP-Verts

[Handwritten signatures: Min, J. Lugin, H. Lugin, K. Lugin, and others]

Groupe PLR

[Handwritten signatures: Lugin, and others]